

La collecte par secteurs



- Ordures ménagères
- Papiers emballages
- Verre

Ramassage des bacs (le matin)

Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi
●		●		●	●
	●	●	●	●	●
	●	●	●	●	●

2 ^{ème} mercredi	4 ^{ème} mercredi *
X	X
X	X
	X

Ramassage des encombrants (Le matin)

(Pour les groupes de l'OPIHLM, EFIDIS et OPAC de Paris, le ramassage s'effectue les 1^{er} et 3^{ème} mercredis du mois*.)

* et non le dernier mercredi du mois

Une question, un doute ?

01 47 40 58 61

* - EURO RSCG C&O / Eco-Emballages / Adaptation : Escalier D communication - 2006 - Crédits photo : Bernard Martinez, Bertrand Huët

Guide à conserver

Simplifiez-vous le tri

(GUIDE DU TRI)



SYCTOM



Vos équipements

À chaque couleur ses déchets

Emballages

- plastique
- métal
- carton

- Journaux
- papiers
- magazines

● Les bacs bleus sont destinés à recueillir les emballages en plastique, métal ou carton ainsi que les journaux et magazines.



Verre

● Les bacs verts sont destinés à recueillir les emballages en verre.

Ordures ménagères

- Vos ordures ménagères et emballages souillés doivent être jetés dans votre poubelle habituelle. (bac marron)
- ▲ Un doute ? Jetez l'emballage avec les ordures ménagères.

Les bouteilles et les flacons en plastique, les boîtes métalliques, les briques alimentaires et les cartons, bien vidés de leur contenu, se recyclent

Bouteilles d'eau, de jus de fruit, de soda, de lait, de soupe



Cubitainers

Flacons de produits d'hygiène



Flacons de produits ménagers



Boîtes et suremballages en carton



Briques alimentaires

Bidons de sirop, aérosols, boîtes de boisson et de conserve, barquettes en aluminium



Non recyclé > À jeter dans votre poubelle habituelle



Sacs en plastique



Suremballages, sacs et films en plastique



Yaourts, pots de produits laitiers



Barquettes en polystyrène



Emballages sales non vidés



Couches



Bouteilles d'huile



Un doute? Jetez avec les ordures ménagères



Les papiers, journaux, magazines et prospectus, se recyclent



Non recyclé > À jeter dans votre poubelle habituelle



Enveloppes



Papiers salis ou gras



Films en plastique de suremballage de journal



Articles d'hygiène



Un doute? Jetez avec les ordures ménagères



Les emballages en verre, bien vidés, se recyclent



Bouteilles



Bocaux



Pots

Non recyclé > À jeter dans votre poubelle habituelle



Ampoules électriques
et à halogène



Vaisselle, faïence,
porcelaine



Casseroles
vitroceram



Pots de fleurs



Miroirs



Tubes cathodiques



Vitres



Un doute ? Jetez avec les ordures ménagères



Pour vos autres déchets

Les encombrants

(matelas, électroménager, téléviseur, mobilier...)

→ Ils sont à déposer: (voir plan en dernière page)

- Secteurs rose et orange: **2^{ème} mercredi du mois.**
- Secteur mauve: **4^{ème} mercredi du mois.**
(et non le dernier mercredi du mois !)

- Locataires de EFIDIS, OPIHLM, OPAC :
merci de contacter votre gardien

En dehors de la période de ramassage, les encombrants peuvent être déposés par les particuliers aux 2 déchetteries citées en page 11 munis d'un justificatif de domicile.

Les déchets verts

(végétaux, gazon, feuilles, branches d'arbre...)

→ Les déchets verts (branches et petits troncs correctement attachés) peuvent être déposés avec les encombrants.

Pour être valorisés, les déchets verts peuvent être déposés à la déchetterie d'Ivry.

Les médicaments

(emballages, médicaments périmés)

→ Ne les jetez surtout pas!

Adressez-vous à votre pharmacien qui en assurera la collecte.

Les déchets toxiques

(produits chimiques, peintures, huiles usagées, produits phytosanitaires...)

→ Ils sont à déposer :

- Sur les deux marchés, une fois par mois selon calendrier - (Service Planète).
- En déchetteries.



Les vêtements

-
- Vous pouvez remettre vos vêtements dont vous n'avez plus l'usage aux associations suivantes :
 - Secours Populaire Français
12 rue de Reims. Tél. 01 45 47 44 27.
 - Croix Rouge - Section Gentilly
7 rue de la Paix. Tél. 01 45 46 63 30
Chaque mardi et chaque 2^{ème} jeudi du mois de 14h30 à 18h.
 - En déchetteries.



Les piles

→ Elles sont récupérées :

- Sur chaque place du marché une fois par mois selon calendrier - (Service Planète).
- Chez certains commerçants, dans certains points d'accueil des services municipaux.
- En déchetteries.



Les gravats

-
- Ils peuvent être déposés au centre de transfert d'Arcueil. Le service est gratuit pour les gentilléens munis d'un bon de dépôt limité à 2 m³, à retirer à l'accueil des « services techniques », 62 rue Charles-Frérôt - Tél. 01 47 40 58 26.
 - En déchetteries.



Déchetteries

Les déchetteries sont accessibles aux gentilléens munis d'un justificatif de domicile.

-
- **Déchetterie intercommunale du SYCTOM**
44 rue Victor Hugo, (accès quai d'Ivry)
94200 Ivry-sur-Seine - Tél. 01 43 90 00 28
Du lundi au dimanche de 10 h à 18 h.

-
- **Déchetterie de Paris**
8 rue Jacques-Destrée
75013 Paris. Tél. 01 46 63 38 59
Du lundi au dimanche de 9 h 30 à 19 h.